

## **PARCOURS DE FORMATION ELEVE EN FORMATION AU PERMIS B**

Si conduire, de nos jours est devenu une nécessité pour aller travailler, aller en cours..., cette pratique qui semble somme toute être devenue des plus banale requière cependant de votre auto-école une formation complète et rigoureux, afin de vous transformer en un conducteur responsable, capable de vous adapter et réagir face aux diverses situations que vous serez amené à rencontrer.

Conduire, ce n'est pas uniquement déplacer un véhicule d'un point A à un point B, c'est être capable de l'y emmener en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans se faire surprendre.

Au cours de votre apprentissage, vous allez donc apprendre à devenir un conducteur sûr et responsable. Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance de votre part.

**En signant un contrat avec notre centre de conduite, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :**

### **PARCOURS THEORIQUE**

La formation aux cours théoriques portant sur différentes questions du code de la route, pourra être suivie à votre rythme :

- Soit à l'aide du support ENCP avec plus de 150 séries, remis à jour tous les mois,
- Soit dans les locaux du centre de conduite avec un enseignant titulaire diplômé par l'état et en cours de validité,
- Et à l'aide d'un support de tests ETG en ligne.
- La formation théorique thématique spécifique se déroule collectivement dans les locaux du centre de formation à la conduite LUBERON ECOLE DE CONDUITE.

#### **1/ REGLEMENTATION GENERALE ET DISPOSITION EN MATIERE DE CIRCULATION ROUTIERE**

Ce thème traite du code de la route en général, du permis à point, de l'alcool, de l'usage des substance prohibé (drogue et autres ..), des distracteurs, des infractions, des sanctions...

#### **2/ LE CONDUCTEUR ET LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE**

Ce thème traite du conducteur, de ses déficiences, des usagers vulnérables, des piétons, des motos etc...

#### **3/ UTILISATION DU VEHICULE, RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET PRECAUTIONS EN QUITTANT LE VEHICULE**

Ce thème traite de l'écomobilité, de la conduite économique, du bruit, de la pollution des précautions et des vérifications en prenant et quittant le véhicule, etc...

Pendant la phase pratique de votre formation, vous serez amené à circuler en ville, en rase campagne, sur autoroute, la nuit ( en pratique de nuit).

#### **Référentiel REMC**

**C1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.**

**C2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**

**C3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.**

**C4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

#### **4/ EQUIPEMENT DE SECURITE ET ELEMENTS MECANIQUES**

Ce thème traite de l'installation des passagers, de l'installation des enfants, de l'ABS, de l'entretien du véhicule, etc.

#### **5/ PORTER SECOURS ET PREMIERS SECOURS**

Ce thème traite de s règles et comportements à adopter sur les lieux d'un accident et des gestes ou du comportement à adopter en à adopter en cas de premiers secours.

Les horaires des cours théoriques et des cours thématiques collectifs sont affichés dans les locaux du centre de conduite.

#### **PARCOURS PRATIQUE**

Les cours de pratique sur véhicules adaptés de doubles commandes pourront commencer durant la formation théorique ou après la validation de l'examen théorique du Code la route.

Votre enseignant référent vous accompagnera tout au long de votre formation afin de mettre en application vos connaissances théoriques acquises et l'acquisition des connaissances et bonnes pratiques de la manipulation du véhicule en conduite sûre et sécuritaire.

Cela afin de développer vos compétences des savoirs faire et savoirs être. Il vous accompagnera dans votre sens de l'observation, de votre compréhension de la conduite pour décider et agir selon les situations données. Lors de votre formation, vous suivrez un programme de formation élaboré par les pouvoirs publics et viser en quatre étapes du référentiel REMC.